



VILLE DE LOUVIGNÉ DU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 035-213501620-20260402-2026_04_036-DE

REUNION DU 2 AVRIL 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 21
représentés : 2

votants : 23

Date de convocation : 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent :

Absentes excusés : Mme BADICHE MANCEL Karine ; Mme BRUMANT Magali ;

Pouvoir : Mme BADICHE MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;
Mme BRUMANT Magali donne pouvoir à M. RAULT Pierre-Antoine.

Secrétaire de séance : M. MOREL Sylvain.

**2026-04-036 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE
CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE**

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

La SPL construction publique d'Ille-et-Vilaine a pour mission de mutualiser des moyens d'ingénieries au service de ses actionnaires pour réaliser leurs opérations en « quasi-régie ».

L'intervention de la SPL se fait dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires, prenant la forme, soit de mandats, soit de conduites d'opération, soit de prestations de service dans les domaines suivants : le conseil, l'étude, le développement, l'urbanisme, la construction.

Par délibération en date du 29 mars 2018 la commune de Louvigné-du-Désert est actionnaire de cette société. Il convient par conséquent de désigner un représentant qui siègera au sein du conseil d'administration et de l'assemblée de cette dernière.

PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal de nommer Monsieur Thierry FADIER délégué auprès de la SPL construction publique d'Ille-et-Vilaine.

DECISION

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 2 avril 2026
Pour extrait conforme
Le Maire
A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.